

N° 52 - mars 2010

LE MOT DU PRÉSIDENT

Cher Collègue,

Comme chaque année, le 1^{er} semestre est synonyme d'incertitude financière pour l'association. En effet, les conventions avec nos partenaires financiers (Région, Etat et Europe) ne seront probablement pas signées avant le mois de juin.

A cette incertitude s'ajoute notre inquiétude face au constat d'une baisse importante des adhésions à Pro-Forêt et à Forêt-Défi en ce début d'année. Or, Pro-Forêt, comme toutes structures bénéficiant de fonds publics, n'est pas financée à 100%, mais à 80%. Nous devons donc justifier d'un autofinancement d'au moins 20% pour pouvoir fonctionner correctement.

Face à ce constat, nous sommes dans la nécessité de trouver des moyens pour diminuer nos coûts de fonctionnement, de développer des prestations payantes tout en replaçant les adhérents au cœur de nos actions.

Malgré tout, nous devons avancer et continuer à vous proposer des actions. En 2009 comme en 2008, nous avons édité le 1^{er} bulletin de l'année en juin. Cette année, nous avons décidé de ne pas attendre et de vous proposer un bulletin allégé, imprimé par nos soins, limité aux Entreprises de Travaux Forestiers et Les autres destinataires habituels de ce bulletin, le recevront par courrier électronique.

A l'intérieur vous trouverez également une feuille volante regroupant l'ensemble des formulaires d'inscription nécessaires aux actions que nous vous proposons.

Michel PRETOT

Achat groupé de câbles synthétiques

Suite aux essais réalisés en 2009, nous observons que ce type de matériel ne manque pas d'intérêt. Son grand défaut reste son prix, 3 à 5 fois plus cher que du câble acier. Pour y remédier partiellement nous vous proposons cette année un achat groupé. Avant de lancer les appels d'offre, nous avons besoin de connaître vos besoins.

Si vous êtes intéressés, merci de bien vouloir nous retourner le coupon ci-joint.



Information et communication

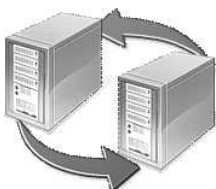
La Franche-Comté compte près de 800 Entreprises de Travaux Forestiers auxquelles nous adressons régulièrement des courriers d'information, des enquêtes...

Notre budget communication est donc chaque année très important. Afin de maîtriser ces coûts, nous sommes dans la nécessité de trouver d'autres solutions.

Une de ces solutions serait de développer l'usage du courrier électronique. Cet outil nous autorise en effet des envois plus réguliers et nous permet d'être plus réactif face à l'actualité.

Si vous souhaitez à continuer à recevoir de l'information, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner le formulaire ci-joint. Si vous ne possédez pas une adresse de courrier électronique, merci de bien vouloir nous retourner également ce formulaire.

En effet, si vous êtes dans ce cas et si vous n'êtes pas adhérent, nous ne serons plus en mesure de vous adresser de courriers d'information.



Voyage d'étude en Finlande

Dans le cadre de nos actions collectives de développement en faveur de la profession, nous envisageons d'organiser un voyage d'étude en Finlande du 6 au 11 juin prochain. Au cours de ce séjour nous envisageons de visiter un chantier d'exploitation, une unité de transformation du bois et une entreprise d'assemblage de machines forestières.

La participation demandée sera comprise entre 500 et 600 € HT et comprendra, le voyage en train pour se rendre et revenir de Paris, le voyage en avion Paris-Helsinki et retour, le séjour en pension complète, les déplacements sur place.

Si vous êtes intéressés, merci de bien vouloir vous inscrire à l'aide du coupon joint avant le 15 avril accompagné du paiement d'un acompte de 500 €.

Le nombre de places étant limité, la priorité sera donnée aux adhérents.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter Alain ROTH au 03 81 41 35 18



Helsinki

La réorientation professionnelle préventive

Afin de répondre à la pénibilité de vos métiers, en collaboration avec la MSA, nous vous proposons un accompagnement (gratuit) à la réorientation professionnelle. Le point de départ de cet accompagnement consistera en un bilan de santé auprès du Médecin de travail de la MSA. Ensuite, selon les cas, il sera proposé un bilan d'entreprise et/ou un bilan de compétences. Pour tout renseignement : Alain ROTH au 03 81 41 35 18. Les prochaines réunions publiques d'information se tiendront les :

- Mardi 23 mars 2010 à Vesoul (Salle de réunion de la MSA) à 17h00
- Mardi 30 mars 2010 à Maïche (Salle Montalambert – Château du Désert) à 17h00

L'évaluation des risques

L'évaluation des risques consiste à identifier toutes les situations de travail susceptibles de causer des accidents ou d'engendrer des maladies professionnelles, et à préciser les mesures de prévention prises ou à prendre pour supprimer ces situations à risques. Le résultat de cette démarche doit être écrit. Cet écrit s'appelle le « document unique ».

Sont concernés tous les employeurs de main d'œuvre salariée et tous les chefs d'entreprises recevant des travailleurs : apprentis, stagiaires, aides familiaux....

Dans quel but ? Assurer la sécurité et la protection de la santé des travailleurs.

Depuis quand ? L'article R-230-1 du code du travail oblige le chef d'exploitation à transcrire dans un document unique l'évaluation des risques, et ce depuis le 7 novembre 2002. Une fois établi, il doit être mis à jour lors des changements importants concernant le travail ou les installations, et au moins une fois par an. Ce document est à conserver dans l'entreprise et à tenir à la disposition des agents de l'inspection du travail, des agents des services de prévention. Les modalités d'accès de travailleurs au document unique doivent être affichées et aisément accessibles dans les lieux de travail.

N'attendez pas d'être contrôlé pour vous en inquiéter. Pro-Forêt vous propose cette année un accompagnement. Pour 150 € (+ frais de déplacement de 0,35 €/km), vous bénéficiez d'un diagnostic d'1/2 journée dans l'entreprise et de la rédaction de votre document unique. Il s'agit d'un tarif préférentiel adhérent. Pour les non-adhérents qui souhaiteraient bénéficier de ce service le tarif applicable est de 300 € (+ frais de déplacement de 0,35 €/km).

Si vous êtes intéressés, merci de retourner le coupon ci-joint ou contacter Alain ROTH au 03 81 41 35 18.



Le saviez-vous ?

En tant qu'entrepreneurs de travaux forestiers vous cotisez à un fond formation. Pour les ETF c'est généralement au VIVEA. Le VIVEA vous permet de bénéficier d'aides pour financer un projet de formation.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter le VIVEA au 03 81 47 47 41 ou visiter le site internet du VIVEA : www.vivea.fr.

Les délais de paiement : rappel de la loi

Depuis le 1^{er} janvier 2009, le délai convenu pour régler les sommes dues ne peut dépasser 45 jours fin de mois ou 60 jours à compter de la date d'émission de la facture. En cas de dépassement, le fournisseur est dans l'obligation de facture des intérêts de retard à hauteur de 11,37% actuellement. Il est nécessaire de bien informer ses clients dans un courrier du délai applicable, du taux d'intérêt des pénalités de retard exigible.

La Semaine du Bois

A l'occasion de la Semaine du Bois, l'ADIB organise à Frasne une randonnée pédestre le samedi 8 mai. Sur le parcours, des stands seront tenus par les différentes structures de la filière. Pro-Forêt sera présente afin de présenter les métiers d'ETF.

Renseignements :

Julie ROSSIGNON – 03 81 51 97 95

Classement des Bois

Le CFPPA organise une session de formations au cubage comtois les 23 et 26 avril et une session au classement ABDC les 7 et 10 mai.

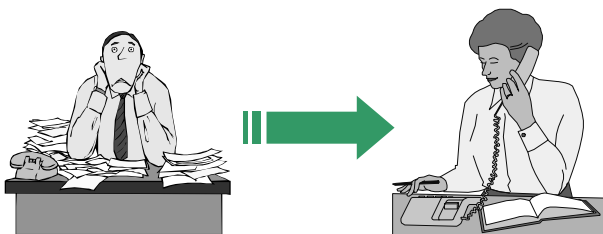
Renseignements et inscriptions :

Sandrine PERNOT - 03 81 41 96 41

Remboursement de la TIPP sur le fioul

Le remboursement de la TIPP pour l'année 2009 pour les entrepreneurs de travaux agricoles et forestiers a été annoncé par le Président de la République à Poligny le 27 octobre 2009 et votée fin décembre dans la Loi de Finances rectificative pour 2009.

Toutefois, le formulaire de remboursement n'a toujours pas été édité et devrait être disponible en mars... Nous n'en savons pas plus aujourd'hui !



Soulagez-vous de vos tâches administratives...

Depuis le début de l'année nous observons une baisse du nombre des adhérents. Vos adhésions sont essentielles au fonctionnement de votre association.

BULLETIN D'ADHÉSION 2010

à retourner à Pro-Forêt - Maison de la Forêt et du Bois
 20, rue François Villon, 25041 Besançon Cedex

Nom (ou raison sociale)

Prénom.....

Activité

Tél..... Fax

e-mail@.....

Adresse

Activités :

- SYLVICULTURE MANUELLE SYLVICULTURE MÉCANISÉE
- ABATTAGE MANUEL ABATTAGE MÉCANISÉ
- DÉBARDAGE DÉBARDAGE PAR PORTEUR

NOMBRE DE SALARIÉS EN DEHORS DU CHEF D'ENTREPRISE

**Souhaite adhérer à l'Association Pro-Forêt
 pour l'année 2010.**

**Règle la somme de 85 € TTC à l'ordre de Pro-Forêt.
 Une facture acquittée vous sera adressée,
 vous pourrez prendre en compte votre cotisation
 dans vos charges.**

OUVERTURE DU BUREAU DE PRO-FORÊT

Lundi	8 h 00 -12h 30 / 13 h - 17 h 30
Mardi	8 h 00 -12h 30 / 13 h - 19 h
Jeudi	8 h 00 -12h 30 / 13 h - 20 h
Vendredi	9 h 30 -12h 30 / 13 h - 18h



ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS DE
 TRAVAUX FORESTIERS DE FRANCHE-COMTÉ

...offrez-vous une assistance !

Il y a quelques temps déjà, quelques ETF nous avaient parlé de leur souhait de bénéficier d'une assistance administrative via l'association Pro-Forêt. Un courrier avait été adressé début 2008 afin de recenser les besoins réels.

Faute de candidats ce projet avait été abandonné. Cette année nous proposons de le relancer. Si vous êtes intéressé, merci de bien vouloir contacter Valérie BOLE au 03 81 41 35 18 ou de retourner le coupon ci-joint.

Le coût de cette prestation sera calculé en fonction du coût horaire de Valérie et de votre éloignement géographique (0,35 € / km en cas de déplacement).

CONTACTS PRO-FORÊT

Animation: **Alain Roth** (alain.roth@pro-foret.com)
 Au secrétariat: **Valérie Bole** (valerie.bole@pro-foret.com)
 Tél. 03 81 41 35 18 - fax 03 81 51 79 76
 Portable: 06 82 49 15 17
 Email: info@pro-foret.com
 Sites: www.pro-foret.com
 www.foret-metier.com
 Cellule Bois-Energie : **Didier Barthelet**
 (d.barthelet@wanadoo.fr)
 Tel/fax : 03 81 52 21 89

BON DE SOUTIEN

Vous souhaitez soutenir l'association Pro-Forêt et continuer à recevoir gratuitement ce bulletin ?

Je soussigné

Adresse

.....

.....

Profession

Je règle la somme de

10 € 20 € 30 € ou plus _____ €

par chèque à l'ordre de Pro-Forêt

Maison de la Forêt et du Bois

20, rue François Villon, 25041 Besançon cedex

Bulletin d'information édité par Pro-Forêt
 Directeur de la publication: Michel Pretot
 Comité de rédaction: Alain Roth, Didier Barthelet, Valérie Bole
 Dépôt légal: à parution
 ISSN: 1278-8546
 Photos: Alain Roth, Didier Barthelet
 Maquette/impression: imprimé par nos soins